



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Club Arc en Self les 8 et 9 juin 2023 à Avignon

Le jeudi 8 juin à 12h30, le président Dorian STOLS ouvre la séance du Club des utilisateurs d'Arc En Self en accueillant chaleureusement les 74 participants. Il présente ensuite les modalités pratiques des deux journées. Les ateliers de travail débutent après le déjeuner, l'assemblée plénière étant programmée pour le lendemain.

A 14h00, les participants ont été répartis dans 4 salles de travail et ont ainsi pu débattre des thèmes prévus :

- La loi 3 DS et la relation avec les collectivités territoriales (CT)
- Contexte inflationniste
- Restauration/ loi Egalim
- Innovation, technologie, ergonomie au travail
- Opale

L'assemblée générale plénière

Le lendemain, vendredi 9 juin, s'est tenue l'assemblée plénière :

A) Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2022 à Lille a été adopté à l'unanimité.

B) Dorian STOLS a retracé ensuite l'activité de l'association au cours de l'année. 7 régions ont organisé les formations débutants (une quarantaine de participants au total), les formations avancées (40 participants + visio en Alsace) et les réunions régionales (119 participants).

C) Marie-Odile Vaucelle, Trésorière de l'association, présente ensuite un rectificatif du bilan financier 2020 et 2021 : une erreur s'est produite sur le fond de roulement au 31.12.2020, les charges à payer au 31.12.2019 ayant été comptées à tort dans les charges 2020 (doublon pour 1535.74€). Ce doublon se répercute sur le fonds de roulement 2021. On obtient donc : fonds de roulement 31.12.2020 = 109.820,46€ au lieu de 108.284,72€

Fonds de roulement 31.12.2021 = 164.970,77€ au lieu de 163.435,03€

Ces 2 rectificatifs sont approuvés à l'unanimité.

D) Marie-Odile Vaucelle présente ensuite le bilan financier 2022. L'exercice 2022 présente un résultat négatif de -26.161,13 € qui ajouté aux réserves des exercices précédents porte le niveau de celles-ci à 138.809,64€. En 2022 les cotisations des adhérents 2020 ont été réduites de 50% pour tenir compte de la baisse des activités du club en 2020 en lien avec le covid et les confinements. (de même en 2023 une réduction de 50% est attribuée pour tous les établissements à jour de leur cotisation 2021). Le Bilan 2022 est approuvé à l'unanimité.

E) vote de la cotisation 2024 au club. Celle-ci est maintenue à 140€ pour tous. Adoption à l'unanimité.

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or n°11937 JO du 24/11/93

Siège social : Chez Madame Odile PIZZATO - 29 bld François POMPON - 21000 DIJON

Site internet : www.clubarcenself.fr - adresse courriel : contact@clubarcenself.fr

F) Les animateurs des groupes de travail présentent la synthèse des travaux :

1 - La loi 3 DS et la relation avec les collectivités territoriales (CT) :

- Mise en place de la loi 3DS : toutes les collectivités n'ont pas mis en œuvre la convention EPLE-collectivité : Certaines préparent une convention sans concertation (CEA Alsace), d'autres sont en train de la préparer (Aube). Sur le fond, elle est parfois classique et ne pose pas de difficulté (PACA) : c'est juste une formalisation de ce qui existait déjà ; parfois très dirigiste (Oise), mais peut revenir en arrière suite à des négociations syndicats EN / collectivité : accord récent qui laisse au gestionnaire la compétence de l'évaluation (Auvergne-Rhône-Alpes).

Principale pierre d'achoppement : objectifs fixés au gestionnaire avec évaluation de l'atteinte des objectifs. Le gestionnaire va devoir être encore plus l'interface entre ordonnateur et CT.

- Agents : Evaluation préparée par le gestionnaire puis l'entretien est fait par quelqu'un de la métropole de Lyon.
Réaction des agents : mal vécu.

Bras de fer politique entre syndicats EN et CR Rhône Alpes :

Conséquences négatives : inégalité entre les établissements, problème de l'évaluation des gestionnaires qui n'est pas réglementaire, conflits entre l'EPLE et la collectivité (divergence d'intérêt possible), pb du positionnement de la collectivité qui peut donner des ordres à un fonctionnaire d'Etat

Rhône-Alpes : recul de la collectivité si bien qu'il y a accord.

Un nouvel élément qui augmente le risque de disparité toujours plus grande entre les territoires

- Relation avec les collectivités

Relations avec la métropole de Lyon se dégradent. Dans le Vaucluse : très bonne relation. Quelques établissements : privatisation des agents, certains passent le matin puis reviennent, d'autres restent à demeure. Test dans le Vaucluse : les collèges recrutent directement des personnels d'une entreprise mais échec de cet essai. En Alsace : école européenne : tout externalisé cantine maintenance entretien. Alsace : début de l'externalisation. Retour externalisation : cela marche très bien pour certains mais pas trop pour d'autres (n'apportent pas leur matériel, ne connaissent pas le travail d'où accueil/formation à assurer dans l'EPLE).

Tendance à la généralisation de nombreux tarifs solidaires (inspiré par la région IDF).

Être vigilant dans les conventions avec CT car cela peut représenter une charge de travail importante : tarifs différenciés, consignes pour la gestion des manuels, etc.

Relation de + en + compliquée pour certains mais de mieux en mieux pour d'autres, par exemple lorsque le directeur « Education » de la CT vient de l'Education nationale. Problème quand la collectivité pense que le gestionnaire travaille pour elle et oublie les autres missions du gestionnaire.

2 - Contexte inflationniste /Energie :

Certaines CT ont demandé de ne pas adhérer au marché UGAP pour proposer leur propre marché. De nombreuses collectivités ont financé avec le fonds de roulement. D'autres ont tout pris en charge.

Sondages pour certains établissements afin de débloquer des aides si besoin.

Globalement des subventions exceptionnelles et ont évité la mise en difficulté des EPLE.

D'où projets de travaux : LED, calorifugeage. Rien de particulier, peu de gros investissements.

Effets pervers de la maîtrise des coûts : solutions personnelles : mise en place d'un chauffage d'appoint

Restauration : les groupements d'achat ont permis de limiter l'impact de l'inflation.

Augmentation de presque tous les tarifs repas

Politique de réduction du coût assiette en retirant les protéines animales, communication sur les légumineuses.

3 - Restauration/ Loi Egalim :

Quasiment impossible d'arriver aux objectifs avec l'inflation. Obligation de déclarer les quantités sur MaCantine. Certaines CT le font directement pour leurs EPLE, ailleurs les EPLE s'en chargent. Lien AES avec les logiciels WebGerest, Easilys, Adoria.

Certaines collectivités privilégient leur plateforme sans s'occuper des règles de marché public.

Un repas végétarien par semaine. Amélioration des plats végétariens. Globalement, cela passe mieux qu'au début.

Pratiques alimentaires : constat d'une désaffection de la viande

Problème de l'utilisation de ces logiciels : formation des personnels de la collectivité et pas des gestionnaires. Easilys passera avec Opale mais pas Presto. Formation des cuisiniers à améliorer.

Réduction du gaspillage : salad' bar, frigo troc, petite assiette / grande assiette, travail à faire sur le long terme pour déterminer les quantités à produire en fonction de ce qui est proposé.

En cas de liaison froide : parfois DLC du jour d'où gaspillage plus important

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or n°11937 JO du 24/11/93

Siège social : Chez Madame Odile PIZZATO - 29 bld François POMPON - 21000 DIJON

Site internet : www.clubarcenself.fr - adresse courriel : contact@clubarcenself.fr

Gestion des déchets de la restauration :

En lycée pour éviter le gaspillage mise en place d'un système de réservation.

Lutte contre le gaspillage alimentaire : campagne de pesée organisée peu et la valorisation des déchets encore moins (en interne via la SEGPA) ou externalisé (avoir un local poubelle réfrigéré) : récupération des biodéchets par une société privée.

Expérimentation des composteurs (simple ou mécanique) mais problème des vacances et des odeurs.

Produit d'entretien : pré-imprégnation, nettoyage vapeur, moins de produit utilisé et facilité de travail. Autre solution : le distributeur doseur et machines à l'eau ozoné.

4 - Innovation, technologie, ergonomie au travail :

Alsace : dotation d'investissement pour la transition écologique (végétalisation des cours, déminéralisation, chasse d'eau, nichoir à oiseaux ...) Dotation presque trop importante.

Achat de vélos de service pour se déplacer sur les différents sites pour les personnels

Abris à vélo commun pour les élèves et les personnels le plus souvent.

Dématérialisation : plus de courrier de masse sauf certains EPLE pour les bulletins scolaires

Manuels scolaires : manuel papier ou numérique fournis par la collectivité (pour les lycées) ou par l'EPLE. Certaines CT imposent le manuel numérique.

De nombreuses dotations en matériel numérique (PC, tablettes, vidéoprojecteurs interactifs) sont utilisées par une poignée de collègues selon les établissements. Il faut qu'il y ait une vraie politique publique, avec une formation des enseignants, pour que ce matériel soit une véritable plus-value pédagogique, Il faut également relever des défis techniques : pas d'accès à certains sites (ex. Youtube), débit insuffisant. Dans le cas contraire le matériel deviendra un déchet numérique.

Question des licences de manuels numériques, valables seulement 3 ans.

Bien-être physique et psychologique au travail : posture sur le poste de travail (ballons, etc.), matériel informatique ergonomique, possibilité de télétravailler

Enfin, l'équipement informatique ne diminue pas les consommations papier et photocopies

5 - Opale :

Notre collègue Annick FERRON a répondu longuement aux interrogations et inquiétudes des collègues sur le passage au logiciel Op@le. Utilisatrice de la vague 2, Annick a pu nous donner quelques conseils pour un passage réussi (importance d'une base Siècle à jour, un fichier RIB numérisé fournisseur et boursiers). La formation et la prise en main du logiciel ne sont pas des plus faciles, des utilisateurs sont en souffrance. Les membres du club regrettent que les droits constatés doivent se faire sur GFE, ce qui implique l'abandon de la partie frais scolaires sur AES.

Il y a du positif. Plus de mandatement, plus d'utilisation de papier

En revanche, il n'y a toujours pas de réunion de présentation d'Opale dans certains territoires.

G) Intervention d'ALISE

Laurent GOTMAN, nouveau Directeur Général d'Alise, présente les dernières innovations et les pistes pour l'avenir.

H) Intervention extérieure d'Irina RATSITOHARA et Véra LANDES, du CEREMA, au sujet du concours Cube.S :

Présentation du concours en général pour et exemples de mise en place dans trois établissements. L'objectif, pour les participants, est de sensibiliser personnels et élèves aux économies d'énergie et de réduire l'empreinte carbone de l'établissement en limitant la consommation d'énergie au moyen de divers leviers (corriger les pratiques, améliorer les installations, rationaliser le fonctionnement, etc...).

Le Président,
Dorian STOLS